

OMPI



A/36/INF/1 Rev.
ORIGINAL: anglais
DATE: 21 septembre 2001

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

ASSEMBLÉES DE ETATS MEMBRES DE L'OMPI

Trente-sixième série de réunions
Genève, 24 septembre – 3 octobre 2001

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL

Mémoire du Secréariat

1. Le présent document traite des sessions des 16 assemblées et autres organes des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI ci-après, qui se réuniront en sessions ordinaires dans la période du 24 septembre au 3 octobre 2001:

- 1) Assemblée générale de l'OMPI, vingt-septième session (15e session ordinaire)
- 2) Conférence de l'OMPI, dix-neuvième session (15e session ordinaire)
- 3) Comité de coordination de l'OMPI, quarante-septième session (32e session ordinaire)
- 4) Assemblée de l'Union de Paris, trente-et-unième session (15e session ordinaire)
- 5) Comité exécutif de l'Union de Paris, trente-huitième session (37e session ordinaire)
- 6) Assemblée de l'Union de Berne, vingt-septième session (15e session ordinaire)
- 7) Comité exécutif de l'Union de Berne, quarante-quatrième session (32e session ordinaire)
- 8) Assemblée de l'Union de Madrid, trente-troisième session (14e session ordinaire)
- 9) Assemblée de l'Union de La Haye, vingtième session (13e session ordinaire)
- 10) Assemblée de l'Union de Nice, vingtième session (15e session ordinaire)
- 11) Assemblée de l'Union de Lisbonne, dix-septième session (14e session ordinaire)
- 12) Assemblée de l'Union de Locarno, vingtième session (14e session ordinaire)
- 13) Assemblée de l'Union de l'IPC [Classification internationale des brevets], dix-neuvième session (13e session ordinaire)

- 14) Assemblée de l'Union du PCT [Traité de coopération en matière de brevets],
trentième session (13^e session ordinaire)
- 15) Assemblée de l'Union de Budapest, dix-septième session (11^e session ordinaire)
- 16) Assemblée de l'Union de Vienne, treizième session (9^e session ordinaire)

Membres

2. Les membres de chacun des 16 assemblées et autres organes des États membres ont les suivants:

- 1) Assemblée générale de l'OMPI¹: Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie -Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap -Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États Unis d'Amérique, Ex -République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée -Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle -Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie -Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays -Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République -Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume -Uni, Rwanda, Sainte -Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint -Marin, Saint- Siège, Saint -Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé -et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité -et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yougoslavie *, Zambie, Zimbabwe (165).
- 2) Conférence de l'OMPI¹: En plus des États membres de l'Assemblée générale de l'OMPI énumérés ci -dessus: Andorre, Angola, Arabie saoudite, Brunéi Darussalam, Érythrée, Éthiopie, Koweït, Myanmar, Samoa, Seychelles, Somalie, Yémen (165 + 12=177).
- 3) Comité de coordination de l'OMPI: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola (*ad hoc*), Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Brésil, Brunéi Darussalam (*ad hoc*), Bulgarie, Burundi, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Égypte, Équateur, Espagne, États Unis d'Amérique, Ex -République yougoslave de Macédoine, Fédération de

¹ Les membres de l'Assemblée générale de l'OMPI et de la Conférence de l'OMPI constituant, ensemble, "les membres de l'OMPI".

* Cette assemblée a décidé que "la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) ne participera à aucune réunion" de cet organe directeur.

Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Malaisie, Mexique, Népal(*ad hoc*), Nigéria, Norvège, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pays -Bas, Philippines, Portugal, République de Corée, République -Unie de Tanzanie, Royaume -Uni, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse(*ex officio*), Swaziland, Trinité -et- Tobago, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Yémen(*ad hoc*) (72).

- 4) Assemblée de l'Union de Paris: Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie -Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États Unis d'Amérique, Ex -République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée -Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle -Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays -Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République -Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume -Uni, Rwanda, Sainte -Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint -Marin, Saint- Siège, Saint -Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé -et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Togo, Tonga, Trinité -et- Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yougoslavie *, Zambie, Zimbabwe (159).

- 5) Comité exécutif de l'Union de Paris:

Membres ordinaires: Algérie, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Burundi, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark, Espagne, États Unis d'Amérique, Ex -République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, France, Ghana, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kenya, Lesotho, Malaisie, Ouganda, Portugal, Singapour, Slovaquie, Sri Lanka, Suisse (*ex officio*), Swaziland, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (37).

* Cette assemblée a décidé que "la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) ne participera à aucune réunion" de cette assemblée.

- 6) Assemblée de l'Union de Berne: Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Dominique, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Siège, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie*, Zambie, Zimbabwe (145).

- 7) Comité exécutif de l'Union de Berne :

Membres ordinaires: Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Bangladesh, Bulgarie, Canada, Chili, Côte d'Ivoire, Égypte, Équateur, Finlande, Grèce, Guatemala, Guinée, Islande, Jamaïque, Kirghizistan, Mexique, Nigéria, Norvège, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Sénégal, Slovénie, Suède, Suisse (*ex officio*), Trinité-et-Tobago (32).

- 8) Assemblée de l'Union de Madrid : Albanie, Algérie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chine, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, Espagne, Estonie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande (dès le 19 octobre 2001), Islande, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Maroc, Monaco, Mongolie, Mozambique, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Swaziland, Tadjikistan, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Viet Nam, Yougoslavie*, Zambie (dès le 15 novembre 2001) (70).

* Cette assemblée a décidé que "la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) ne participera à aucune réunion" de cette assemblée.

- 9) Assemblée de l'Union de La Haye : Allemagne, Belgique, Bénin, Bulgarie, Côte d'Ivoire, Ex - République yougoslave de Macédoine, France, Grèce, Hongrie, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Maroc, Monaco, Mongolie, Pays -Bas, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Sénégal, Slovénie, Suisse, Suriname, Yougoslavie * (24).
- 10) Assemblée de l'Union de Nice : Algérie, Allemagne, Australie, Autriche, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bosnie -Herzégovine, Bulgarie, Chine, Croatie, Cuba, Danemark, Dominique, Espagne, Estonie, États -Unis d'Amérique, Ex - République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Guinée, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Kirghizistan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malawi, Maroc, Mexique, Monaco, Mongolie, Norvège, Pays -Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République -Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume -Uni, Sainte Lucie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Trinité -et- Tobago, Turquie, Ukraine, Uruguay, Yougoslavie * (64).
- 11) Assemblée de l'Union de Lisbonne : Algérie, Bulgarie, Burkina Faso, Congo, Costa Rica, Cuba, France, Gabon, Hongrie, Israël, Italie, Mexique, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Slovaquie, Togo, Tunisie, Yougoslavie * (19).
- 12) Assemblée de l'Union de Locarno : Allemagne, Autriche, Bélarus, Bosnie Herzégovine, Bulgarie, Chine, Croatie, Cuba, Danemark, Espagne, Estonie, Ex - République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Guinée, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kirghizistan, Malawi, Mexique, Mongolie, Norvège, Pays -Bas, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Trinité -et- Tobago, Turquie, Uruguay, Yougoslavie * (40).
- 13) Assemblée de l'Union de l'IPC : Allemagne, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie (dès le 27 novembre 2001), Canada, Chine, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, Espagne, Estonie, États -Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Guinée, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kirghizistan, Luxembourg, Malawi, Mexique (dès le 26 octobre 2001), Monaco, Mongolie (dès le 16 mars 2002), Norvège, Pays -Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie (dès le 10 mai 2002), Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Trinité -et- Tobago, Turquie, Uruguay (49).

* Cette assemblée a décidé que "la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) ne participera à aucune réunion" de cette assemblée.

- 14) Assemblée de l'Union du PCT : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bosnie -Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Dominique, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États -Unis d'Amérique, Ex -République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Niger, Norvège, Nouvelle -Zélande, Oman (dès le 26 octobre 2001), Ouganda, Ouzbékistan, Pays -Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République -Uni de Tanzanie, Roumanie, Royaume -Uni, Sainte Lucie, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Trinité-et-Tobago, Tunisie (dès le 10 décembre 2001), Turkménistan, Turquie, Ukraine, Vietnam, Yougoslavie *, Zambie (dès le 15 novembre 2001), Zimbabwe (115).
- 15) Assemblée de l'Union de Budapest : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Bélarus (dès le 19 octobre 2001), Belgique, Bulgarie, Canada, Chine, Croatie, Cuba, Danemark, Espagne, Estonie, États -Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde (dès le 17 décembre 2001), Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Mexique, Monaco, Norvège, Pays -Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume -Uni, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Yougoslavie * (51).
- 16) Assemblée de l'Union de Vienne : Autriche, Bulgarie, Cuba, France, Guinée, Kirghizistan, Luxembourg, Mexique, Pays -Bas, Pologne, République de Moldova, Roumanie, Slovénie, Suède, Trinité -et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay (18).

* Cette assemblée a décidé que "la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) ne participera à aucune réunion" de cette assemblée.

Observateurs

3. Les États suivants peuvent se faire représenter par des observateurs:
- 1) dans l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OMPI *, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de la Conférence de l'OMPI,
 - 2) dans la CONFÉRENCE DE L'OMPI *, tout État qui, sans être membre de cette conférence, est membre de l'Organisation des Nations Unies ou de l'une des institutions spécialisées (autres que l'OMPI);
 - 3) dans le COMITÉ DE COORDINATION DE L'OMPI *, tout État qui, sans être membre de ce comité, est membre de la Conférence de l'OMPI;
 - 4) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE PARIS *, tout État qui est
 - i) partie à un acte de la Convention de Paris qui est antérieur à l'Acte de Stockholm (1967),
 - ii) membre de l'OMPI sans tomber dans la catégorie précédente et qui n'est pas membre de l'Assemblée de l'Union de Paris;
 - 5) dans le COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UNION DE PARIS *, tout État qui, sans être membre de ce comité, est membre de l'Union de Paris;
 - 6) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE BERNE *, tout État qui est
 - i) partie à un acte de la Convention de Berne qui est antérieur à l'Acte de Stockholm (1967),
 - ii) membre de l'OMPI sans tomber dans la catégorie précédente et qui n'est pas membre de l'Assemblée de l'Union de Berne;
 - 7) dans le COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UNION DE BERNE *, tout État qui, sans être membre de ce comité, est membre de l'Union de Berne;
 - 8) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE MADRID *, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de l'Union de Paris;
 - 9) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE LA HAYE *, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de l'Union de Paris;
 - 10) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE NICE *, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de l'Union de Paris;

* Cet organe a décidé que "la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) ne participera à aucune réunion" de l'organe.

- 11) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE LISBONNE *, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de l'Union de Paris;
 - 12) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE LOCARNO *, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de l'Union de Paris;
 - 13) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE L'IPC *, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de l'Union de Paris;
 - 14) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DU PCT *, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de l'Union de Paris;
 - 15) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE BUDAPEST *, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de l'Union de Paris;
 - 16) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE VIENNE *, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de l'Union de Paris;
4. Les *organisations* suivantes ont été invitées à se faire représenter par des observateurs:
- 1) dans LES 16 ASSEMBLÉES ET AUTRES ORGANES MENTIONNÉS AU PARAGRAPHE 1 CI -DESSUS:
 - i) Organisation des Nations Unies (ONU), Organisation internationale du travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation mondiale du commerce (OMC)(5);
 - ii) Bureau Benelux des dessins ou modèles (BBDM), Bureau Benelux des marques (BBM), Conseil interétatique pour la protection de la propriété industrielle (CIPPI), Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG), Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Organisation eurasiennne des brevets (OEAB), Organisation européenne des brevets (OEB), Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO), Union des radiodiffusions des États arabes (ASBU)(9).²

* Cet organe a décidé que "la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) ne participera à aucune réunion" de l'organe .

² Étant donné que les 16 organes ne siégeront la plupart du temps en séances communes, le fait d'inviter les dites organisations intergouvernementales à se faire représenter aux sessions de tous ces organes ne signifie pas pour autant qu'en d'autres circonstances l'une ou l'autre organisation serait invitée à une session quelconque de l'une ou l'autre de ces organes.

- 2) dans la CONFÉRENCE DEL'OMPI, en plus des organisations énumérées ci-dessus:
- i) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), Société financière internationale (SFI), Association internationale de développement (AID), Fonds monétaire international (FMI), Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Union postale universelle (UPU), Union internationale de télécommunications (UIT), Organisation météorologique mondiale (OMM), Organisation maritime internationale (OMI), Fonds international pour le développement agricole (FIDA), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (13);
 - ii) Association des nations de l'Asie du sud-est (ANASE), Association européenne de libre échange (AELE), Association latino-américaine d'intégration (ALADI), Centre régional africain de technologie (CRAT), Comité consultatif juridique afro-asiatique (AALCC), Commission des Communautés européennes (CCE), Commonwealth Fund for Technical Cooperation (CFTC), *Commonwealth of Learning* (COL), Communauté des Caraïbes (CARICOM), Communauté des États indépendants (CEI), Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), Communauté économique et monétaire en Afrique centrale (CEMAC), Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC), Conseil de l'Europe (CE), Conférence d'organismes latino-américains sur l'informatique (CALAI), Conseil oléicole international (COI), Fédération des conseils arabes de recherches scientifiques (FCARS), Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT), Ligue des États arabes (LEA), Observatoire européen de l'audiovisuel, Office international de la vigne et du vin (OIV), Organisation arabe de développement industriel et des mines (OADIM), Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO), Organisation de la Conférence islamique (OCI), Organisation de l'unité africaine (OUA), Organisation des États américains (OEA), Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO), *Secretaría de Cooperación Iberoamericana (SECIB)*, Secrétariat d'intégration économique centraméricaine (SIECA), *Secretaría General de la Comunidad Andina*, Système économique latino-américain (SELA) (33);
 - iii) toutes les organisations internationales non gouvernementales ayant le statut d'observateur à l'OMPI et dans les unions administrées par l'OMPI; la liste figure en annexe ³.

³ Étant donné que les 16 organes siégeront la plupart du temps en séances communes, le fait d'inviter les dites organisations internationales non gouvernementales à se faire représenter aux sessions de la Conférence de l'OMPI ne signifie pas pour autant qu'en d'autres circonstances l'une ou l'autre organisation serait invitée à une session quelconque de tel ou tel autre des organes.

Documents

5. Les documents préparatoires aux sessions des 16 organes sont répartis en 17 séries: 16 d'entre elles correspondent aux 16 organes et la 17e contient des documents intéressant plusieurs des 16 organes. Cette dernière série porte la cote "A/36". Les cotes utilisées pour les 16 autres séries indiquent le nom de l'organe et les chiffres arabes indiquent le numéro de la session. Ces cotes sont les suivantes:

"WO/GA/27"	pour l'Assemblée générale de l'OMPI (en anglais, <u>WIPO</u> <u>General</u> <u>Assembly</u>)
"WO/CF/19"	pour la Conférence de l'OMPI (en anglais, <u>WIPO</u> <u>Conference</u>)
"WO/CC/47"	pour le Comité de coordination de l'OMPI (en anglais, <u>WIPO</u> <u>Coordination</u> <u>Committee</u>)
"P/A/31"	pour l'Assemblée de l'Union de Paris (en anglais, <u>Paris</u> <u>Union</u> <u>Assembly</u>)
"P/EC/38"	pour le Comité exécutif de l'Union de Paris (en anglais, <u>Paris</u> <u>Union</u> <u>Executive</u> <u>Committee</u>)
"B/A/27"	pour l'Assemblée de l'Union de Berne (en anglais, <u>Berne</u> <u>Union</u> <u>Assembly</u>)
"B/EC/44"	pour le Comité exécutif de l'Union de Berne (en anglais, <u>Berne</u> <u>Union</u> <u>Executive</u> <u>Committee</u>)
"MM/A/33"	pour l'Assemblée de l'Union de Madrid (Marques) (en anglais, <u>Madrid</u> (<u>Marks</u>) <u>Union</u> <u>Assembly</u>)
"H/A/20"	pour l'Assemblée de l'Union de La Haye (en anglais, <u>Hague</u> <u>Union</u> <u>Assembly</u>)
"N/A/20"	pour l'Assemblée de l'Union de Nice (en anglais, <u>Nice</u> <u>Union</u> <u>Assembly</u>)
"LI/A/17"	pour l'Assemblée de l'Union de Lisbonne (en anglais, <u>Li</u> <u>__</u> <u>sbon</u> <u>Union</u> <u>Assembly</u>)
"LO/A/20"	pour l'Assemblée de l'Union de Locarno (en anglais, <u>Lo</u> <u>__</u> <u>carno</u> <u>Union</u> <u>Assembly</u>)
"IPC/A/19"	pour l'Assemblée de l'Union de la Classification internationale des brevets (en anglais, <u>International</u> <u>Patent</u> <u>Classification</u> <u>Union</u> <u>Assembly</u>)
"PCT/A/30"	pour l'Assemblée de l'Union du Traité de coopération en matière de brevets (en anglais, <u>Patent</u> <u>Cooperation</u> <u>Treaty</u> (<u>Union</u>) <u>Assembly</u>)
"BP/A/17"	pour l'Assemblée de l'Union de Budapest (en anglais, <u>B</u> <u>__</u> <u>udapest</u> <u>Union</u> <u>Assembly</u>)
"VA/A/13"	pour l'Assemblée de l'Union de Vienne (en anglais, <u>Vienna</u> <u>Union</u> <u>Assembly</u>)

Règles de procédure

6. Les règles régissant la procédure des assemblées et autres organes des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI comprennent les dispositions des traités instituant l'OMPI et les Unions, les "Règles générales de procédure de l'OMPI" (publication 399 Rev.3) et, en ce qui concerne chaque organe, des règles distinctes dénommées "règlement intérieur particulier" (document AB/XXIV/INF/2). Lesdits traités, publications et documents sont disponibles sur demande.

[L'annexe suit]